

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1108

présenté par
M. Paris

ARTICLE 43

À l'alinéa 79, substituer au mot :

« deuxième »

le mot :

« quatrième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.